

ARRETE du MAIRE

URBA-TVX/2026/242

**Règlementation temporaire de circulation - Prévisions
Tempête Austen - Accès interdit Cimetière Keroumen
et Cimetière du Cleguer**

Le Maire de la commune de PLOUGASTEL-DAOULAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 à L. 2213-5,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU la demande de la Mairie de Plougastel-Daoulas 1 rue Jean Fournier 29470 Plougastel-Daoulas,

CONSIDERANT que pour préserver la sécurité des usagers aux vues des prévisions météorologiques « vent violent », il y a lieu de réglementer l'accès au niveau des cimetières de Keroumen et du Cleguer.

ARRETE

Article 1^{er}

A partir de 16h00 jeudi 22 octobre 2026 et cela jusqu'à 14h00 vendredi 23 octobre 2026, l'accès sera formellement interdit au niveau des cimetières de Keroumen et du Cleguer. Les cimetières seront fermés durant toute la période précitée.

Article 2

La signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques de la ville de Plougastel-Daoulas, qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons et aura en charge l'information, dans des délais utiles, des usagers concernés.

Article 3

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4

La Directrice Générale des Services de la Ville de Plougastel-Daoulas, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Gardien de Police Municipale et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

Brest Métropole / division voirie – voirie-regie@brest-metropole.fr

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 22 octobre 2026
Publié le 22 octobre 2026
Notifié le 22 octobre 2026

Fait à PLOUGASTEL-DAOULAS,

Le 22 octobre 2026

Dominique CAP

Maire

